

## **Motion 2995**

### **pour le maintien et l'élargissement des services des espaces de récupération**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le communiqué du Conseil d'Etat annonçant la fermeture des ESREC (espaces de récupération) le dimanche et les jours fériés dès le 1<sup>er</sup> mars 2024<sup>1</sup> ;
- l'insuffisance de financement du fonds cantonal sur la gestion des déchets (FCGD) ;
- les délais probables avant la décision du Tribunal fédéral quant à l'obligation faite, dans le cadre de la révision de la loi sur les déchets, à toutes les entreprises genevoises de faire traiter leurs déchets sur notre territoire et le manque à gagner consécutif pour le FCGD ;
- l'art. 12 de la loi sur la gestion des déchets (LGD) qui charge les communes de l'organisation, de la collecte et du financement de l'élimination ou du recyclage des déchets ménagers ;
- le service d'une qualité et d'une utilité exceptionnelles fourni par les ESREC et les énormes affluences d'usagers, en particulier les dimanches et les jours fériés, consacrés pour beaucoup aux tâches domestiques ;
- l'excellent état de certains objets détruits par les usagers dans les différents ESREC et l'intérêt qu'il y aurait à les mettre sur le marché de seconde main plutôt que de recycler les matériaux qui les composent,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en œuvre pour le maintien de l'ouverture des ESREC le dimanche et les jours fériés par la substitution avec un autre jour de fermeture hebdomadaire connaissant des affluences moindres ;
- à envisager, en concertation avec les exploitants des ESREC, des espaces permettant le dépôt d'objets en bon état, en vue d'une remise en vente ou d'une revalorisation par des associations sans but lucratif spécialisées dans le domaine (CSP, Emmaüs, Armée du Salut, Pécloût 13...).

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/fermeture-esrec-dimanches-jours-feries-1er-mars-2024>